

COHABITATION À L'ORIENTALE

La société iranienne paralysée



En invalidant 3500 candidats aux prochaines élections générales, le Conseil des Gardiens de la Constitution a tenté une nouvelle épreuve de force avec le parti du président Khatami, avant de revenir partiellement sur sa décision. Vingt-cinq ans après le renversement de la dictature monarchique, la république islamique d'Iran, bien qu'ayant surmonté une décennie de guerre avec l'Irak, s'enlise dans une trihabitation politique qui la paralyse. Incapables de surmonter leurs divisions, les dirigeants actuels doivent pourtant affronter la menace états-unienne et répondre aux attentes d'une nouvelle génération.

page 2

Échange de prisonniers : Sharon désavoué par ses amis

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Comme ses collègues du cabinet Benador Associates, Max Boot dénonce l'échange conclu entre le gouvernement Sharon et le Hezbollah : 429 libérations contre 1 Israélien. L'événement est ressenti comme une humiliation par les commentateurs sionistes. Cette campagne contre Ariel Sharon apparaît bien mystérieuse aux observateurs non initiés : on ne sait toujours pas de quels secrets l'otage israélien était détenteur pour que Tel-Aviv l'achète au prix fort pour l'incarcérer.

page 7

LE PENTAGONE RAPPELLE BERLIN À L'ORDRE

Richard Perle dénonce le couple franco-allemand

IL Y A 3 MOIS SUR RÉSEAUVOLTAIRE.NET



Le conseiller du Pentagone Richard Perle était en mission ce week-end à Berlin. Prenant à partie le ministre allemand de la Défense, Peter Struck, lors d'un colloque, il a dénoncé l'approfondissement des

liens franco-allemands et leurs conséquences sur les relations atlantiques. Répondant vivement à cette provocation, l'ancien chef d'état-major français, l'amiral Jacques Lanxade, a accusé le conseiller du Pentagone de venir semer la zizanie en Europe. M. Perle était venu à Berlin chercher un soutien allemand à une possible initiative militaire états-unienne.

À lire en ligne sur RéseauVoltaire.net



LE RETOUR DE « L'ARMÉE ROUGE »

À la mi-février, le président Vladimir V. Poutine supervisera en personne une simulation de guerre nucléaire à très grand spectacle. De faux avions états-unien tireront des missiles contre la Russie. Le pays entier sera mobilisé. Il ripostera par des tirs multiples, depuis le sol, l'air et des sous-marins, tandis que des manœuvres de grande envergure prendront place dans l'Atlantique Nord et l'Arctique. Plusieurs satellites seront lancés pour expérimenter le remplacement de ceux qui seraient perdus lors de tels combats.

Il s'agira du plus important exercice militaire russe depuis l'ère Brejnev. Il permettra de vérifier le renouveau des forces nationales à un mois de l'élection présidentielle.

Cohabitation à l'orientale

La société iranienne paralysée

En invalidant 3500 candidats aux prochaines élections générales, le Conseil des Gardiens de la Constitution a tenté une nouvelle épreuve de force avec le parti du président Khatami, avant de revenir partiellement sur sa décision. Vingt-cinq ans après le renversement de la dictature monarchique, la république islamique d'Iran, bien qu'ayant surmonté une décennie de guerre avec l'Irak, s'enlise dans une trihabitation politique qui la paralyse. Incapables de surmonter leurs divisions, les dirigeants actuels doivent pourtant affronter la menace états-unienne et répondre aux attentes d'une nouvelle génération.



Mohammad Khatami et Ali Khamenei

L'Iran est confronté, depuis le début de l'année à une grave crise institutionnelle qui menace de renverser le subtil équilibre auquel il est parvenu depuis la révolution islamique de 1979. Le régime mis en place à la suite du renversement du shah et de la prise de pouvoir de l'ayatollah Khomeiny (alors protégé de Washington avant d'en devenir l'adversaire principal) est en effet fondé sur un partage des pouvoirs entre clercs et laïcs, dans un pays où l'islam chiite est la religion officielle. La guerre Iran-Irak et le formidable renforcement de l'unité nationale qu'elle a occasionné ont encore complexifié le partage des postes. Au nom de l'équilibre social, et surtout de la volonté d'offrir à chacun une place, même minime, dans l'espace des prises de décision, de nombreuses fonctions administratives sont aujourd'hui occupées non pas par une, ni deux, mais trois

personnes : un représentant du clergé, tenant tout autant sa légitimité des conquêtes sociales révolutionnaires que de la religion, un représentant des anciens combattants de la guerre Iran-Irak, qui ont payé le prix du sang pour sauver le pays, et un troisième pour la moyenne et haute bourgeoisie commerçante, qui fait tourner l'économie et prône l'ouverture des frontières et l'intégration du pays au commerce international.

Ce partage des pouvoirs, qui loin d'être séparés se chevauchent, se manifeste au sommet de l'État par une autorité bicéphale, cohabitant dans une tension permanente n'allant jamais jusqu'à la rupture. Le Président de la République, élu au suffrage universel direct, doit composer avec le Conseil des Gardiens de la Constitution. celui-ci, placé sous le patronage du Guide spirituel, veille à la fois à la conservation des acquis sociaux et à l'ordre moral. Les pouvoirs respectifs des institutions sont certes distincts, mais ils se confondent souvent, créant une paralysie sociale et politique criante aux yeux d'une jeunesse qui aspire à une certaine mobilité sociale et se heurte aux blocages administratifs innombrables de la bureaucratie iranienne.

Le chef religieux, le plus haut placé dans la hiérarchie des ayatollahs, doit être choisi sur la base de ses qualités et de l'estime dont il jouit de tous. Il désigne ensuite les six membres religieux du Conseil des Gardiens de la Constitution, les six Gardiens laïcs étant nommés par le Parlement. Le Leader suprême, comme il est aussi appelé, nomme également les hautes instances juridiques du pays, qui se doivent d'être des juristes religieux, et est commandant des forces armées. Le Conseil des Gardiens, quant à lui, atteste de la compétence des candidats à la présidence et à l'Assemblée nationale.

Le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans, à la majorité absolue des suffrages. Il supervise les dossiers du pouvoir exécutif, nomme le Conseil des ministres, coordonne les positions du gouvernement et détermine sa politique, laquelle doit ensuite être approuvée par l'Assemblée nationale. Celle-ci, le Madjlis, est composée de 290 membres élus également pour quatre ans, au suffrage universel direct. La confusion des pouvoirs est encore aggravée par le fait que toute loi votée par cette assemblée doit ensuite être approuvée par le Conseil des Gardiens : les six juristes non religieux sont alors responsables des questions liées à la constitutionnalité, tandis que les clercs ont à valider l'ensemble des lois au regard de la loi islamique, une prérogative bien plus large.

En cas de conflit entre ces instances, elles se paralysent mutuellement. Aucune ne pouvant imposer sa volonté à l'autre. Pour résoudre ces situations, une troisième institution a été créée par l'ayatollah Khomeiny, en 1988. Le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur est composé des dirigeants du législatif, de l'exécutif et du judiciaire, des membres cléricaux du Conseil des Gardiens, et des membres nommés par le Leader suprême pour un mandat de trois ans. De plus, les membres du gouvernement et les présidents de commissions parlementaires y participent occasionnellement lorsque des questions relevant de leurs attributions sont étudiées. En pratique, le Conseil de discernement fait souvent passer en premier son souci de maintenir les équilibres, de sorte que ses arrêts ont plus aggravé l'immobilisme qu'ils ne l'ont résolu.

L'actuel président, Mohammed Khatami, est à la fois favorable d'une part à l'ouverture économique et à la libéralisation des mœurs et, d'autre part, à une remise en cause des équilibres politiques et des acquis sociaux. Il est qualifié de « réformiste » par les Occidentaux. Il se trouve donc, depuis son arrivée au pouvoir en août 1997, en constante opposition avec le Conseil des Gardiens de la Constitution, dans un climat peu propice au consensus. Sa facile réélection en juin 2001 n'a guère fait avancer les choses. Dans un pays dont la jeunesse souhaite absolument la réforme, une telle neutralisation de l'appareil décisionnel, qui empêche toute évolution, a quelque chose de potentiellement explosif.

Il faut néanmoins rompre avec les prénotions qui ont largement cours en Occident au sujet de l'Iran. Contrairement à la vision défendue par Washington, l'Iran a réalisé des avancées démocratiques considérables depuis 1979, même si la prégnance du fait religieux dans la vie quotidienne fait plutôt ressembler le régime à une « République théocratique », selon le concept formulé par la Commission sénatoriale française des Affaires économiques et du Plan. [1]. Il ne reste quasiment plus rien aujourd'hui de l'appareil répressif mis en place au début de la Révolution islamique, dans une période qu'on peut qualifier de « thermidorienne », en référence à la Terreur révolutionnaire mise en œuvre par Maximilien Robespierre et Louis-Antoine de Saint-Just en 1793. L'image anachronique d'un Iran totalitaire, allègrement relayée outre-Atlantique, mais également en Europe, n'a plus rien à voir avec la réalité du pays, surtout depuis que l'arrivée au pouvoir du président Khatami a favorisé le développement de la liberté d'expression, et que, en même temps « *la vie sociale s'est libérée et l'activité culturelle a connu un essor important* » [2].

Il est également nécessaire d'évoquer la situation des femmes en Iran, quand les représentations médiatiques en font un modèle de l'oppression que feraient régner tous les musulmans du monde sur le « sexe faible ». L'Iran se trouve aujourd'hui dans une situation comparable à celle de la France au lendemain de la Première guerre mondiale. Le conflit avec le voisin irakien a en effet laissé le pays exsangue, de jeunes hommes sont morts en masse au champ d'honneur, tandis que les femmes accédaient, à l'arrière, à un grand nombre de postes à responsabilité. Alors qu'elles sont toujours discriminées par la loi civile, elles représentent aujourd'hui 35 % de la population universitaire, dont 40 % en médecine, et l'écart avec les hommes continue de diminuer d'année en année. Elles occupent des positions importantes dans tous les secteurs de l'administration. On peut citer notamment, pour le pouvoir politique, le cas de Masoumeh Ebtekar, vice-présidente de la République islamique, ou encore celui des nombreuses élues réformatrices comme Elaeh Koulaïe. Plus étonnant, on trouve même un grand nombre de femmes dans l'entourage des dignitaires religieux iraniens, dont elles sont souvent les conseillères les plus écoutées. Une situation renforcée par le fait que, dans ce domaine précis, elles ne peuvent pas prétendre aux postes de pouvoir.

Il existe cependant toujours un sentiment d'absence de liberté dans le pays, lié non pas à une répression policière et politique, mais au sentiment de frustration largement éprouvé par une majorité de la jeunesse iranienne devant une société figée, bloquée, qui ne leur offre aucune perspective de mobilité sociale et de réalisation personnelle.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue, au début de cette année 2004, l'interdiction faite à plus de la moitié des candidats aux élections législatives de février, de se présenter. Les candidatures sont en effet soumises à l'approbation du Conseil des Gardiens, qui se doit de vérifier la compétence et l'aptitude des candidats, au regard du respect de l'Islam et des intérêts nationaux. Une notion bien subjective qui permet, en pratique, tous les excès.

Ce sont ainsi près de 3500 candidats qui ont vu leur dossier rejeté par le Conseil des Gardiens, la plupart étant des réformateurs proches du président Khatami. 80 d'entre eux sont même actuellement des députés de l'Assemblée nationale iranienne. Cette décision concerne notamment le vice-président du Parlement et frère de l'actuel président, Reza Khatami, qui est également le chef du Front de la participation, le parti « réformateur » majoritaire à l'Assemblée. Elle a provoqué une importante crise politique, avec notamment une occupation du Parlement par les députés écartés de l'élection, la menace de démission de plusieurs ministres et une forte opposition de l'appareil gouvernemental. Le ministère de l'Intérieur, chargé de l'organisation du scrutin, a ainsi dénoncé cette mesure comme étant « *illégal* », ajoutant que « *les décisions de rejet qui ne tiennent pas compte de la loi électorale sont sans valeur et ne pourront être appliquées* ». Le vice-président Mohammad Ali Abtahi a déclaré que « *de telles disqualifications de candidats potentiels sont anti-démocratiques. La révolution islamique de 1979 était fondée sur la démocratie, et de telles méthodes sont dommageables à la démocratie islamique en faisant de ces élections une imposture* ». Un bras de fer a donc été entamé avec les religieux pour renverser la décision du Conseil et permettre l'organisation d'élections « *concurrentielles, justes et saines* ». Toutefois, le Conseil des Gardiens a rapidement rapporté partiellement sa décision, qui doit être plus interprétée comme l'évaluation d'un rapport de force que comme une tentative de confiscation du pouvoir.

Il est difficile de déterminer avec précision les motivations et les objectifs du Conseil des Gardiens de la Révolution dans ce dossier. Les appels du ministère de l'Intérieur à un effort général pour mobiliser un maximum de votants semblent révéler que la solution choisie par les conservateurs pour battre la majorité réformiste consiste à s'assurer d'une faible participation, et donc à tenter de démoraliser les électeurs. Dans l'autre camp, certains réformateurs iraniens voient dans la lutte actuelle au sommet de l'État un moyen de débloquent la situation institutionnelle, en poussant la logique de l'affrontement jusqu'au bout. Cette stratégie se fonde sur le présupposé que la seule manière de voir les représentants élus du peuple iranien appliquer la politique pour laquelle ils ont été choisis passe par une mobilisation populaire et « *une action directe de masse* » [3]. Selon ces réformateurs, le président Khatami devrait donc profiter de la situation pour prendre la tête d'un mouvement populaire, plutôt que d'accepter le « *chantage des conservateurs* ». Ils pensent pouvoir profiter, dans cet affrontement, du prestige international dont jouit Mohammad Khatami.

Il est vrai que la personnalité du président iranien rassure à l'étranger, et notamment à Washington, où ses aspirations à une ouverture économique du pays ont tout pour plaire à l'administration états-unienne. Des rumeurs circulent également autour d'une éventuelle instrumentalisation par

Washington des aspirations mouvementistes de la jeunesse iranienne. Cette hypothèse est cependant peu probable tant le sentiment d'unité nationale est fort en Iran, plus fort même que le sentiment anti-états-unien. Les Iraniens n'ont pas oublié que c'est l'Occident, et en premier lieu les États-Unis, qui ont armé Saddam Hussein lors de la guerre Iran-Irak. On peut en déduire que toute intervention extérieure dans la crise politique iranienne serait immédiatement perçue comme une tentative d'ingérence de l'étranger, voire comme une volonté de prendre le contrôle du pays que George W. Bush a rangé dans le camp de l'« Axe du Mal », dans son discours sur l'État de l'Union du 29 janvier 2002.

Les institutions iraniennes ont montré leur incapacité à évoluer par elles-mêmes, mais elles y parviendront peut-être sous la pression sociologique. Après une révolution et une guerre, qui ont provoqué une baisse de moitié du pouvoir d'achat en vingt ans, l'économie repart. Le pays gère avec prudence les excédents pétroliers et les réserves de gaz. Il s'ouvre aux investisseurs étrangers, mais principalement dans le cadre d'entreprises mixtes dont l'État est actionnaire.

Surtout, 65% de la population a moins de 25 ans. Les jeunes manifestent une impatience et une frustration qui se traduit aussi bien par une abstention massive aux élections que par un usage généralisé des drogues (deux millions de consommateurs) sans équivalent en Occident.

Les dirigeants actuels peuvent dépasser leurs divisions en laissant une nouvelle génération, qui ne se reconnaît pas dans les clivages issus d'une révolution et d'une guerre qu'elle n'a pas vécues, accéder aux responsabilités.

[1] Cette commission a envoyé une délégation en Iran pour une mission de trois jours, du 15 au 18 avril 2003. A leur retour, les membres de la délégation ont rédigé un rapport sur la situation politique et sociale dans le pays. (<http://www.senat.fr/rap/r02-385/r02-385.html>)

[2] *Rapport d'information de la Commission des Affaires économiques et du plan*, op.cit

[3] « Iran's Election Crisis Flanks the One in Iraq », par Muriel Mirak-Weissbach, EIR International, 6 février 2004.

Échange de prisonniers : Sharon désavoué par ses amis

Analyse

Le scandale de la Commission Hutton, qui a lavé plus blanc que blanc le Premier ministre qui l'avait nommée, conduit les Britanniques à s'interroger sur ce type d'enquête. Dans le *Guardian*, l'ancien ministre travailliste Michael Meacher propose qu'on institue un corps de magistrats susceptible de composer les prochaines commissions « indépendantes » de manière à en finir définitivement avec cette mascarade des juges de complaisance.

Le secrétaire à la Sécurité de la Patrie, Tom Ridge, assure dans *USA Today* que le travail de son ministère a rendu les États-Unis plus sûrs. Avec une naïveté rafraîchissante, il note que le plus grave problème avec les terroristes étrangers, c'est qu'ils ne se présentent pas comme tels et n'hésitent pas à mentir sur leur identité et leurs intentions en entrant aux États-Unis. Heureusement, la biométrie, elle ne ment pas. C'est pourquoi, le département de la Sécurité de la Patrie a mis en place un système de relevé biométrique aux frontières. L'efficacité de ce système titanesque se mesure en ce qu'il a permis d'arrêter plusieurs dizaines de délinquants. Mais aucun terroriste. D'ailleurs, il reste à Tom Ridge à expliquer ce qu'est un terroriste et pourquoi c'est un étranger. La paranoïa dont souffrent les États-Unis empire chaque jour et détruit progressivement tous les contre-pouvoirs démocratiques. Norman Ornstein alerte les lecteurs du *New York Times* sur la paralysie de la démocratie qui surviendrait si le Congrès était attaqué par des terroristes. D'autant qu'en l'absence de quorum, il ne pourrait plus se réunir. Il propose donc que l'on modifie la Constitution afin que des suppléants puissent être nommés pour

prévenir toute vacance du pouvoir législatif. À aucun moment, il ne s'interroge sur la légitimité de suppléants « nommés » pour prendre la relève. Cette solution est sensée représenter une alternative aux récentes propositions du général Tommy Franks. Le vainqueur de l'Afghanistan préconise de transférer tous les pouvoirs à l'armée, si un nouveau 11 septembre survenait. Mais les deux solutions se rejoignent : elles affichent la fin de la démocratie.

Dans le prolongement de ses collègues du cabinet de relations publiques Benador Associates, Max Boot dénonce dans le *Los Angeles Times* l'échange conclu entre le gouvernement Sharon et le Hezbollah : 429 Palestiniens contre 1 Israélien. L'événement est ressenti comme une humiliation par les commentateurs sionistes. Cette campagne, contre Ariel Sharon par ceux qui l'ont toujours soutenu, apparaît bien mystérieuse aux observateurs non initiés : on ne sait toujours pas de quels secrets l'otage israélien était détenteur pour que Tel Aviv l'achète au prix fort pour l'incarcérer.

Enfin, Shlomo Avineri s'inquiète dans l'*International Herald Tribune* de l'accès de jacobinisme dont souffre la France. Il interprète l'interdiction du voile islamique comme une manifestation de totalitarisme. Cependant, il assimile à tort cette intolérance à la laïcité et condamne donc cette dernière comme inadaptée à régler la question des religions minoritaires.

Michael Meacher



Michael Meacher a été ministre de l'Environnement travailliste (1997-2003). Il est le premier homme politique britannique à avoir publiquement mis en cause la version officielle des attentats du 11 septembre et à s'être interrogé sur la responsabilité de l'administration Bush dans ce complot.

« Sélectionner les sélectionneurs »

Source : The Guardian

Référence : « Selecting the selectors », par Michael Meacher, *The Guardian*, 5 février 2004.

Le caractère déséquilibré des conclusions du rapport Hutton pose la question du mode de sélection de ceux qui participent à ce type d'enquête. Le critère de choix devrait être l'indépendance et l'objectivité. Ce qui n'est pas ce qui prévaut. Lord Hutton et lord Butler ont été sélectionnés par cooptation au sein d'un milieu à mi-chemin du monde politique et de celui de l'expertise scientifique, parce que l'on attendait d'eux un verdict « sain ». Ce mode de fonctionnement est évident lorsqu'on étudie les nominations des commissaires d'enquête sur le « Bloody Sunday » en Irlande du Nord. Le problème n'est pas la compétence des personnes sélectionnées, mais leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. Il n'est pas normal qu'un Premier ministre puisse nommer ceux qui devront enquêter sur ses propres agissements. Il faut que ces enquêtes importantes pour l'État soient confiées à un corps dont l'existence doit être inscrit dans la Constitution et dont les nominations dépendront du Parlement et non du gouvernement. Il faut que ces enquêtes se rapprochent de celles du Congrès aux États-Unis, même si la séparation des pouvoirs dans ce pays permet de mieux échapper au jeu des majorités que dans le système britannique.

Tom Ridge



Tom Ridge est secrétaire à la Sécurité de la Patrie.

« Les États-Unis se portent mieux en matière de sécurité »

Source : Réseau Voltaire

Référence : « Les États-Unis se portent mieux en matière de sécurité », par Tom Ridge, *Réseau Voltaire*, 5 février 2004.

Les terroristes sont des menteurs : ils se munissent de faux documents et masquent leurs intentions. Un pays ouvert et accueillant comme le nôtre ne peut pas garantir une sécurité totale, mais nous faisons le maximum depuis le 11 septembre et tout particulièrement dans le domaine de la sécurité aérienne. Nous avons mis en place le programme US-Visit dans environ 130 ports et aéroports et nous allons l'étendre davantage. Il est fondé sur la biométrie et les empreintes digitales car si les terroristes peuvent mentir, ce n'est pas le cas des empreintes. Il utilise également les informations recueillies lors des attributions des visas. Depuis sa mise en place il y a quelques semaines, nous avons pu arrêter des dizaines de délinquants.

Nous avons également mis en place le système CAPPs II qui utilise les informations communément fournies par les passagers des vols en direction des États-Unis et des informations commerciales pour identifier les passagers représentant une menace. La plupart de ces données seront effacées après l'arrivée du vol. Nous avons fait de grands progrès avec nos alliés européens pour développer la sécurité des vols et cette collecte d'information nous permet de juger les personnes sur leur conduite et plus de manière injuste sur leur nationalité.

Grâce à ce système, notre sécurité est mieux assurée tout en gardant les frontières ouvertes.

Norman Ornstein



Norman Ornstein est chercheur à l'American Enterprise Institute.

« Le quorum ensuite »

Source : New York Times

Référence : « The Quorum After », par Norman Ornstein, *New York Times*, 5 février 2004.

La découverte de ricine au Sénat nous rappelle combien le Congrès est vulnérable au terrorisme et combien il est mal préparé à faire face à une attaque qui l'empêcherait d'exercer son activité. En dépit des avertissements qu'ont été les attentats du 11 septembre et les envois d'anthrax, ni le Sénat, ni la Chambre des représentants n'ont pris de mesures garantissant la continuité des institutions au cas où le Congrès serait touché.

La constitution exige que, pour qu'une décision soit prise, le Congrès rassemble la moitié des membres des deux chambres. Ainsi, si 60 des 100 sénateurs sont en soins intensifs suite à une attaque chimique ou au service des grands brûlés suite à une explosion du Capitole, aucun texte ne peut être adopté et le pays est paralysé, potentiellement pendant des mois.

Pour palier à un tel risque, il faut amender la constitution pour qu'il existe la possibilité de nommer des suppléants en cas d'incapacité des parlementaires qui empêcherait de regrouper le quorum. Les membres du Congrès ont le devoir de faire face à cette responsabilité.

Max Boot



Max Boot est membre du Council on Foreign Relations. Journaliste réputé dans les milieux économiques, il dirige la page éditoriale du *Wall Street Journal*. Il a publié *The Savage Wars of Peace : Small Wars and the Rise of American Power*. Il est expert du cabinet de relations publiques Benador Associates.

« Dans la version moyen-oriental de "passons un accord", le prix à payer est plus de terrorisme »

Source : Los Angeles Times

Référence : « In a Mideast Version of 'Let's Make a Deal,' the Prize Is More Terror », par Max Boot, *Los Angeles Times*, 5 février 2004.

« Ne pas négocier avec les terroristes », voilà une expression énoncée bien souvent, mais peu respectée par les démocraties, y compris par les États-Unis qui ont négocié les libérations des otages en Iran, puis au Liban. Toutefois, dans les longues annales des négociations secrètes pour des otages, les récentes négociations d'Israël avec le Hezbollah méritent une attention particulière. Israël a libéré 429 personnes contre un seul otage et le retour de trois corps de soldats décédés. Israël affirme n'avoir libéré que du menu fretin, mais pour la plupart il s'agit de terroristes ayant raté leur coup ou ayant été arrêtés avant de passer à l'acte. Combien de temps faudra-t-il avant qu'ils ne reprennent leurs activités ? Pour savoir qui avait le plus gagné lors de cet échange, il suffisait de voir les réactions en Israël comparées aux manifestations de joies à Beyrouth. Le Hezbollah, soutenu par la Syrie et l'Iran, pouvait déjà s'enorgueillir du retrait des troupes israéliennes du Sud Liban qui est présenté bien souvent comme la première victoire contre « l'entité sioniste ». Cet échange apparaît aujourd'hui comme une nouvelle victoire du groupe chiïte et cela va le pousser à commettre de nouveaux enlèvements. L'attitude d'Ariel Sharon va pousser les islamistes à penser qu'il est possible de mettre l'Occident à genoux grâce aux attentats suicide en prenant notre humanité pour de la faiblesse. Ils ont tort. Ni les États-Unis, ni Israël n'ont hésité à faire des sacrifices pour la liberté, mais il ne faut pas pour autant encourager les terroristes.

Shlomo Avineri



Shlomo Avineri est professeur de sciences politiques à l'université hébraïque de Jérusalem. Il est ancien directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien. Membre d'un institut satellite de la CIA chargé de l'assistance aux partis de gauche, il a été impliqué dans les processus de démocratisation de nombreux pays de l'Est européen.

« Le foulard : ressusciter la vieille tentation jacobine »

Source : International Herald Tribune

Référence : « The head scarf : Reviving the old Jacobin temptation », par Shlomo Avineri, *International Herald Tribune*, 5 février 2004.

Il se passe quelque chose de troublant actuellement en France puisque le débat qui s'était ouvert sur le port du foulard par des écolières musulmanes est en train d'évoluer en véritable conflit culturel sur la nature de l'espace public dans la République française.

Des démons qui avaient disparu depuis des décennies sont de retour. On entend les défenseurs de la laïcité présenter une République menacée à ses portes par des Hannibal femelle agitant leurs foulards. Nous assistons à l'une des manifestations les plus sombres du jacobinisme : imposer un système de valeur à une société récalcitrante. Il s'agit d'une vieille tentation totalitaire de l'État français.

La France peut, à juste titre, se présenter comme l'héritière des Lumières. Elle a mis près d'un siècle à affranchir son système politique de l'influence du catholicisme ultramontain, mais il ne faut pas pour autant qu'elle utilise les mêmes méthodes contre une religion minoritaire dont les membres veulent simplement affirmer leur identité. La laïcité républicaine est un bouclier contre une version intolérante de la religion majoritaire dans le pays, alors que la question du foulard touche au contraire aux droits des minorités.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .